

COMMUNE DE BELMONT-LUTHEZIEU

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 10 SEPTEMBRE 2018

Présents : P. GODET, J.F. MARTINE, E.BLANC, S. MACRE, D. PORTERET, H. REYNAUD, F. HINDERSCHIETT, M. VENIN (arrivée 20h45) C.RENARD, F.PRAS, L.PITTNER, N.VIOLLET (départ 22 heures)

Absents excusés : C. BOUVARD Z. FOURNIER

Secrétaire de séance : Henri REYNAUD

La réunion d'information et d'échange avec les habitants de la commune s'est tenue en préambule du conseil municipal. Après qu'eurent été rappelées les raisons du projet de commune nouvelle et la méthode de travail mise en place, une trentaine de participants ont questionné les élus sur les enjeux et les modalités de ce projet de fusion.

1-Lecture et approbation du précédent compte-rendu

Le précédent compte-rendu du 9 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité.

2- Délibérations

Révision de l'aménagement forestier 2019-2038 de la forêt communale de Belmont avec présentation par l'agent ONF

Un plan d'aménagement forestier portant sur les 374 hectares de forêt communale doit être réalisé pour la période 2019-2038. Dans le cadre de régularisation du foncier, 17 hectares doivent être inclus au régime forestier. Le conseil à l'unanimité accepte cette proposition. Un groupe de travail avait été constitué, il sera réuni dès que les agents ONF auront réalisé le premier travail de diagnostic.

Affouages 2018-2019

Madame le Maire rappelle que depuis 2017, la pratique de l'affouage a été remise en conformité avec le code forestier. Elle informe que l'année dernière et depuis l'ouverture de ce droit à tous les habitants, 25 affouagistes en ont bénéficié. Le conseil décide de maintenir cette pratique pour 2018-2019 et donne son accord pour délivrer des coupes affouagères dans les parcelles 5 (Bioléaz) et 15 (Belmont). Il nomme comme garants : Messieurs COUTURIER Eric, PORTERET David et MACRÉ Serge, fixe le prix de la taxe à 30€ et la date limite d'exploitation à fin septembre 2019. Les 8 bénéficiaires inscrits se verront délivrer un exemplaire du règlement précisant les conditions de mise à disposition et d'enlèvement des bois ainsi que les consignes de sécurité.

Régularisation d'un acte de servitude de passage en tréfonds

Monsieur et Madame CARVALHO, propriétaires sur la commune d'une propriété sur une parcelle cadastrée B1260, avaient accepté de concéder à la commune de Belmont-Luthézieu une servitude de passage en tréfonds. Elle consiste en la traversée sur leur terrain d'une canalisation du réseau assainissement sur une longueur de 45 mètres. Les propriétaires ont vendu leur bien et il convient de régulariser cet accord par un acte authentique qui sera reporté dans l'acte de vente. Le conseil à l'unanimité donne son accord et autorise Madame le Maire à régulariser la servitude de passage en tréfonds.

Vente de l'ancienne fruitière de Massignieu

Par délibération en date du 26 juin 2017, le conseil avait accepté de mettre en vente l'ancienne fruitière de Massignieu et avait attribué un mandat non exclusif à l'agence immobilière Métier Immobilier située à Belley pour en réaliser la vente. Un couple s'étant porté acquéreur, il convient de délibérer pour autoriser cette vente. Le conseil à l'unanimité accepte de vendre l'ancienne fruitière de Massignieu au prix net vendeur de 30 000€ à Monsieur DANGLETERRE et Madame WIDOGUE.

Régularisation comptable

- Par délibération en date du 5 février 2018, le conseil avait décidé la dissolution du CCAS. A la demande du trésorier comptable, il convient de délibérer pour intégrer l'excédent du résultat de fonctionnement du CCAS s'élevant à +3 282.77€ dans le budget général. Le conseil à l'unanimité accepte de reporter ce montant au compte 002 du budget général.
- Encaissement d'un chèque de 712 € de la compagnie d'assurance SMACL suite à un bris de glace sur le tracteur communal,
- A la demande du trésorier, le conseil accepte l'admission en non-valeur d'un montant de 2100€ au budget assainissement, correspondant à des factures pour lesquelles les procédures de recouvrement engagées par le trésor public n'ont jamais abouti.

Contrôle triennal des bornes incendie

Le dernier contrôle des bornes incendies a eu lieu en 2015, il est donc nécessaire de renouveler cette opération, obligatoire tous les trois ans. Le conseil accepte à l'unanimité le devis de la société SODEVAL pour un montant de 35€HT par borne.

3 Information

- Projet d'installation d'un site de radiocommunication

La commune avait été approchée il y a plus d'un an par la société TDF, opérateur d'infrastructures qui installe des poteaux pour accueillir les opérateurs de téléphonie mobile. Pour répondre au programme prioritaire de l'ANFR (Agence Nationale des Fréquences) qui consiste à couvrir les lignes TER, la société TDF envisage la pose de poteaux à distance régulière le long de la ligne ferroviaire Lyon-Genève. Il est prévu une implantation sur une parcelle la plus proche possible de la voie, lieu-dit « Vers les prés ». La commune, en attente d'informations supplémentaires et ne jugeant pas ce dossier comme prioritaire, n'avait pas donné suite. Depuis, la société s'est rapprochée du SIVOM du Valromey, propriétaire d'une parcelle dans cette même zone, qui aurait été prêt à donner son accord. Considérant que ce projet a de fortes probabilités d'aboutir sur ce lieu ou à proximité (voire même sur des parcelles privées), Madame le Maire demande au conseil de se positionner. Une discussion s'engage sur les risques sanitaires d'une telle installation et sur la compatibilité avec le projet d'AFP (Association Foncière Pastorale) à l'étude. Après délibération, le Conseil par 7 voix pour, 1 abstention et 4 votes contre, donne un accord de principe à la société, qui continuera ses démarches.

- Compte-rendu de la commission travaux

- Jean-François MARTINE rend compte des travaux qui seront prochainement réalisés : trottoirs du Caton, Chemin du Vernay, mur de soutènement du four de Vercozin. Il informe que la commission a transmis à Bugey Sud les routes prioritaires pour inscription au programme de travaux 2019. Il propose de valider les travaux suivants : restauration du bac de Neyrieu, la réparation de la chèvre du bac de Bioléaz, et remplacement d'une canalisation au bac de Belmont. Concernant le projet de réserve d'incendie à Condamine, la pose d'une bâche souple par l'entreprise VINCENT TP pour la somme de 11 680€HT est proposée. Le conseil donne son accord pour la réalisation de la totalité de ces travaux.

Concernant la remise en état du chemin de Thurignin, deux propositions sont faites au conseil : une réfection en bicouche (31337€ht) ou en concassé (estimation 6000€). Compte tenu que ce chemin ne dessert pas d'habitation et qu'il est utilisé par de gros engins agricoles, la majorité des conseillers opte pour la 2^{ème} option. Il est demandé qu'une attention particulière soit portée au traitement des eaux de ruissellement, qui contribuent fortement à la dégradation du chemin. Considérant l'urgence à entretenir ce chemin, les travaux pourraient être réalisés avant la fin de l'année.

La réfection des routes de montagne (Neyrieu et Bioléaz) avait été inscrite au budget, des devis sont encore attendus, après quoi l'entreprise la moins disante sera retenue. Jean-François MARTINE informe également que les lots ont été attribués aux entreprises devant intervenir sur le projet de salle communale. Les travaux commenceront dans la dernière semaine de septembre.

Le marché concernant les travaux de réhabilitation de la salle communale a été notifié et signé par Mme le Maire (délégation du 4 avril 2014) pour un montant total HT de 160 233.35€. Pour rappel, cette opération est subventionnée par le Conseil Départemental (26 725€), Région Auvergne Rhône-Alpes (20 000 €) et l'Etat (39 427 €).

Le démarrage des travaux est prévu semaine 39, pour des raisons de sécurité et pendant toute la durée des travaux, l'accès à la mairie se fera par la salle polyvalente.

<u>ENTREPRISES</u>	<u>LOT</u>	<u>DESCRIPTIF</u>	<u>MONTANT HT</u>
SARL GRITTI	1	Démolition - maçonnerie	48 161.10 €
LYVET Gérard	2	Charpente bois et couverture	28 485.55 €
GENOULAZ SAVIA	3	Menuiseries extérieures et intérieures	36 784.50 €
EZM	4	Doublage, Cloisons isolation peinture	17 314.00 €
ATME DESCHAMPS	5	Electricité – Courants faibles	12 884.03 €
SCIANDRA	6	Plomberie – sanitaire – VMC Chauffage	8 268.49 €
CLEMENT DECOR	7	Sols minces	4 063.00 €
INNOVMETAL	8	Serrurerie	2 430.50 €
POZZOBON	9	Carrelage - faïences	1 841.70
TOTAL			<u>160 233.35€</u>

- Projet de STEPS Bioléaz et Glargin

Le dossier de consultation des entreprises a été réalisé par la société SINBIO, Madame le Maire insiste sur la nécessité de régulariser les achats de terrain avant d'engager les travaux.

- Exposition de peintures et d'art plastique

L'exposition aura lieu les 13-14 et 15 octobre prochain. 25 artistes sont inscrits, deux ateliers d'activités seront proposés aux enfants et aux adultes.

4-Questions diverses

Madame le Maire informe avoir rencontré à 2 reprises Monsieur André Jacquet qui demande qu'il lui soit restitué une langue de terrain prise par erreur sur sa parcelle lors d'un échange de terrain en 2011 entre la commune et Monsieur Reynard, au hameau de Glargin, parcelle cadastrée B546. Les nouveaux propriétaires de cette parcelle renommée B638 seraient prêts à restituer la zone litigieuse à Monsieur André Jacquet, toutefois la commune pourrait être amenée à assumer les frais du nouveau bornage. Dans un 1^{er} temps ; une prise de contact sera effectuée auprès de GSM.

Henri Reynaud signale que son attention a été appelée sur des dépôts sauvages au pied des containers sélectifs. La commune, qui regrette ces incivilités, continuera à faire preuve de toute la vigilance nécessaire en faisant régulièrement procéder au nettoyage de ces espaces par les agents techniques et en infligeant des amendes à toutes les personnes responsables de ces dépôts intempestifs qui pourront être identifiées.

Il s'inquiète que des feux d'artifice soient parfois tirés par les occupants de la salle polyvalente, compte tenu des risques d'incendie. Il est rappelé que ceux-ci sont formellement interdits, ainsi que le stipule la convention de mise à disposition de la salle dûment signée par les locataires.

Il renouvelle son souhait de voir aménager l'entrée du cimetière de Belmont (dépôt de fleurs fanées et autres déchets) ainsi que de voir repeintes, avant la commémoration du centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918, les inscriptions sur la tombe en hommage aux soldats de la commune morts pour la France.

Il propose qu'avant que n'intervienne, le cas échéant, la fusion des cinq communes, soit remise, dans le cadre d'une réception de fin d'année, la médaille de la commune de Belmont-Luthézieu aux personnes s'étant particulièrement distinguées en faveur de celle-ci. Le conseil prend acte de cette proposition.

La séance est levée à 23H30

Prochaine séance lundi 15 octobre 2018



Le Maire
M^{me} GODET